

**Rapport de la commission de contrôle de gestion et de la commission des finances chargées d'examiner la résolution du 27 juin 2006 de M<sup>mes</sup> Catherine Gaillard-lungmann, Gisèle Thiévent, Ruth Lanz Aoued, Vera Figurek, MM. Sébastien Bertrand, Christian Zaugg, François Sottas et Jacques Mino, renvoyée en commissions le 13 septembre 2006, intitulée: «Etat des lieux au Grand Théâtre».**

**Rapport de M<sup>me</sup> Hélène Ecuyer.**

La commission des finances s'est réunie le 28 mars 2007, sous la présidence de M<sup>me</sup> Annina Pfund en remplacement de M. Gérard Deshusses; le 3 avril 2007, sous la présidence de M. Gérard Deshusses, ainsi que les 18 novembre 2008 et 4 mars 2009, sous la présidence de M. Christian Zaugg. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Paulina Castillo et M. Didier Grosrey, que la rapporteuse remercie pour la qualité de leur prestation.

Cette résolution a également figuré à l'ordre du jour de la commission de contrôle de gestion à deux reprises, le 24 avril 2007, sous la présidence de M. Roberto Brogгинi, et le 28 octobre 2008, sous la présidence de M. Alexandre Chevalier. Les notes de séances ont été prises par M. Jorge Gajardo Muñoz que je remercie également pour la qualité de son travail.

### **Rappel de la résolution**

Considérant:

- la responsabilité importante qu'assume la Ville dans le financement du Grand Théâtre;
- la complexité de la gestion d'un personnel soumis à différents statuts et à différentes catégories et dépendant soit de la Ville, soit de la Fondation du Grand Théâtre,

le Conseil municipal demande à la commission de contrôle de gestion d'analyser:

- la gestion financière de la Fondation du Grand Théâtre;
- la gestion, tant par la fondation que par la Ville, du personnel qui y travaille.

### **Séances de la commission de contrôle de gestion**

Lors de sa séance du 24 avril 2007, la commission, présidée par M. Roberto Brogгинi, reporte l'examen de la résolution R-97 à une date ultérieure, après avoir

délibéré sur la proposition du bureau qui estimait que, vu la présentation des deux audits sur le Grand Théâtre, cette résolution devenait sans objet. La commission en a décidé autrement et la séance a lieu le 28 octobre 2008, sous la présidence de M. Alexandre Chevalier. Lors de cette séance, le débat se fait autour des compétences et de la légitimité de la commission de contrôle de gestion. Après un assez court débat, la commission trouve qu'il est plus judicieux de confier cet objet à la seule commission des finances, qui a reçu les rapports d'audits et qui a déjà procédé à certaines auditions.

Le président propose aux membres de la commission de contrôle de gestion de transmettre l'examen de la résolution R-97 à la commission des finances, en prenant acte du travail déjà réalisé par celle-ci sur l'état des lieux du Grand Théâtre.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité des membres présents.

## **Séances de la commission des finances**

### **Séance du 28 mars 2007**

Lors de cette séance, la commission décide d'attendre de recevoir les rapports d'audits avant de poursuivre l'examen de cet objet.

### **Séance du 3 avril 2007**

*Audition de M. Patrice Mugny, conseiller administratif chargé du département des affaires culturelles (DAC), accompagné de M. Boris Drahusak, directeur du département*

M. Mugny présente les rapports d'audits, dont l'un, celui de Créalyse qui, bien que soulevant les vrais problèmes sur le plan de la gestion et du personnel, ne respecte pas la confidentialité, et des personnes concernées se sont reconnues. Il propose des mesures de trois types pour améliorer la situation actuelle:

- à long terme, un débat de fond sur le fonctionnement du Grand Théâtre, municipalisation ou pas, devrait avoir lieu;
- à moyen terme, il faudrait envisager la refondation du conseil de fondation, nomination par compétence, et non pour placer des gens dont on ne sait que faire;
- pour les mesures urgentes, des propositions seront faites au Conseil administratif afin de réparer des injustices assez graves concernant des membres du personnel.

Il souhaite également fonctionnariser au moins six personnes et aussi demander à l'Office cantonal de l'inspection et des relations du travail (OCIRT) d'inter-

venir dans le cadre de la sécurisation du cadre de travail du personnel. En dernier lieu, il proposera d'investiguer dans deux ou trois ateliers qui présentent des cas de conflits et, si besoin est, le DAC demandera une enquête administrative qui permettra de mettre en lumière certains dysfonctionnements.

M. Drahusak a lu les rapports de Créalyse et de Sherwood en détail et souligne que son problème fondamental, en tant que directeur du département, est d'assurer dans le contexte actuel la sécurité de 140 fonctionnaires mis à la disposition d'une structure. Ce qui ressort de ces deux rapports est qu'il y a de graves problèmes de management dans l'institution. Il y a eu un directeur général qui n'était pas un directeur général: il aura été un excellent directeur artistique, hésitant entre autorité et autocratie. Il a écarté des gens figurant dans l'organigramme officiel et il s'est constitué sa propre équipe. Cela a été tellement loin dans les exigences artistiques que la structure s'est vue incapable de les absorber, entraînant de graves conséquences humaines. Le problème qui se posera sera celui du cahier des charges du directeur, M. Blanchard. S'il n'est plus directeur général, le contrat devra être renégocié.

Les questions et remarques tournent autour des différentes hypothèses envisagées et des indemnités en cas de licenciement du directeur.

### **Séance du 18 novembre 2008**

*Audition de la direction du DAC, de la Fondation du Grand Théâtre, de la direction du Grand Théâtre et de la commission du personnel du Grand Théâtre*

Pour cette séance, la commission des finances siège avec la commission des arts et de la culture afin d'étudier la proposition PR-614, comptes du Grand Théâtre pour la saison 2006-2007, et la proposition PR-615, budget du Grand Théâtre pour la saison 2008-2009. Un éventuel vote de la résolution R-97 ne pourra cependant se faire que par les membres de la commission des finances.

L'examen détaillé des comptes fait ressortir les différents problèmes existants au Grand Théâtre: le personnel n'est pas traité de la même manière selon qu'il soit employé par la fondation ou par la Ville de Genève.

Pour répondre à l'interrogation d'une commissaire sur, notamment, le départ de l'ancien secrétaire, M<sup>me</sup> Koelliker l'informe qu'un accord, dont elle ne peut préciser le contenu, a été négocié.

Au cours de cette séance, consacrée à l'examen des comptes et du budget, tous les problèmes concernant les relations du personnel, le mobbing et autres ont été abordés ainsi que les différences de conditions salariales entre le personnel de la Ville de Genève et celui de la fondation. La situation est grave et les audits sont clairs; ils mettent en cause la direction, dont la gestion financière et du personnel

semble peu correcte. La commission a obtenu des réponses à ses questions, de la part de M<sup>me</sup> Bertani comme de M. Blanchard, même si ces réponses n'étaient pas toujours satisfaisantes. Des mesures doivent être prises rapidement pour améliorer la situation afin que chacun puisse travailler dans de meilleures conditions.

Après le départ des personnes auditionnées, la discussion s'engage autour de la résolution R-97.

Une commissaire, bien qu'il lui semble que les audits ont répondu à cette résolution, s'est sentie gênée pour poser des questions aux représentants du personnel en présence de la direction; n'aurait-il pas été préférable d'auditionner les différents groupes séparément afin de permettre à chacun de s'exprimer plus librement? Elle propose de les entendre sans leur directeur.

Certains commissaires estiment que les deux audits, Créalyse et Sherwood, répondent aux demandes de la résolution, d'autres proposent d'approfondir le sujet et d'entendre encore le personnel avant de clore ce dossier.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité des membres de la commission.

### **Séance du 4 mars 2009**

*Audition de la commission du personnel du Grand Théâtre, représentée par MM. Denis Chevalley, président, et Harry Draganov, vice-président*

Le président demande aux représentants du personnel du Grand Théâtre comment cela se passe pour le personnel au Grand Théâtre et s'il y a des changements depuis le 18 novembre. L'affaire est-elle derrière?

M. Chevalley commence par préciser qu'il n'a pas senti qu'il parlait sous contrôle lors de la séance du 18 novembre, et qu'il s'exprime librement ce soir. La situation du personnel est la même que lors de la dernière audition: certaines choses se mettent en place et plusieurs commissions travaillent sur un nouveau règlement et coordonnent le travail des équipes artistiques et techniques. Tout n'est pas résolu sur le terrain, mais il y a l'espoir que des améliorations auront lieu très rapidement. Il reste peut-être quelques mauvaises habitudes du personnel, mais les contacts sont bons avec la direction des ressources humaines. Ils en ont un peu moins avec la direction générale et la direction technique qui sont sur le départ et se concentrent sur leur fin de saison. En revanche, ils sont déjà en contact avec la nouvelle direction technique avec laquelle ils entretiennent de bons rapports. Le climat est globalement serein avec le conseil de fondation qui organise des rencontres paritaires au cours desquelles des décisions sont prises sur l'ordre des travaux.

Le président demande si toutes les personnes suspendues ont été réintégrées. M. Chevalley répond que certaines femmes rencontrent encore des difficultés sur le plateau, les équipes techniques ayant des habitudes quelque peu machistes.

M. Draganov précise qu'il est engagé au Grand Théâtre dans le secteur privé, par la fondation, comme environ la moitié du personnel et qu'il n'est donc pas fonctionnaire de la Ville de Genève. Il faut savoir que les dysfonctionnements ont été dénoncés par les fonctionnaires, puisqu'ils avaient le droit et la volonté de montrer que cela ne marchait pas. Les artistes, qui sont tous employés par la fondation, avaient cette même volonté, mais n'avaient pas le droit de le faire. Avec la nouvelle présidence de la fondation, les choses commencent à bouger. Il relève que cela avance beaucoup plus lentement dans le secteur privé, parce que les règles sont différentes. Il a fallu expliquer à M<sup>me</sup> Bertani comment les choses se passaient dans un opéra pour qu'elle comprenne les artistes et fasse avancer les choses. Actuellement, une commission du personnel a été créée, dans laquelle toutes les parties concernées sont représentées, le personnel de la fondation comme le personnel de la Ville de Genève. Pour le personnel de la fondation, les problèmes restent les mêmes que ceux qui durent depuis huit ans. Ils essaient de faire avancer les choses avec le personnel de la Ville, mais ils ne cachent pas que 90% de leurs problèmes ont trait à l'aspect financier. Lui-même fait partie du chœur où les salaires n'ont pas changé depuis plusieurs années; il évalue à 30% la diminution de son pouvoir d'achat.

Un commissaire fait remarquer que l'indexation ne suffirait pas, mais qu'il faudrait réévaluer le poste.

M. Draganov informe que la dernière réévaluation a eu lieu en 1994.

Des disparités salariales existent dans les services techniques, les contrats dépendent des négociations de chacun. Une analyse des fonctions est en cours qui permettra d'avoir un état des lieux plus précis.

### *Discussion et votes*

Une commissaire d'A gauche toute! pense que cette résolution a fait son effet. Cela a permis de voir une évolution favorable de la situation. Il a été démontré qu'il y avait de réels problèmes et qu'il y a une recherche de solutions possibles pour améliorer la situation. Et, s'il est vrai que la gestion financière a été bien examinée et qu'elle est sur la bonne voie, la gestion du personnel, tant par la Ville que par la fondation, n'est pas encore adéquate, puisqu'il y a des différences de traitements. Il est vrai que, par l'intermédiaire de l'étude des comptes, il sera possible de revenir là-dessus et de rendre les rapports en même temps, cela pourrait éviter deux débats sur le Grand Théâtre.

Un représentant du groupe libéral déclare que son groupe demande que cette résolution soit retirée, car il considère qu'elle est caduque. Si le vote a lieu, ils voteront non, mais ils préféreraient qu'elle soit retirée, sachant qu'elle n'a plus vraiment de sens et que la situation a bien évolué depuis l'époque où elle a été déposée.

Il lui est répondu que, lorsqu'un objet est renvoyé en commission, il doit être étudié et un rapport doit être rendu.

Un socialiste est pour une solution médiane. Il rejoint les libéraux sur le fait que renvoyer cet objet en plénum ne fera que réveiller un tas d'histoires. Selon lui, cette résolution a été bénéfique, mais il souligne qu'on n'est pas au bout de l'objet. Il trouve très bien que le personnel soit auditionné de temps en temps pour faire le point de la situation. Ce qui a été dit ce soir ne le rassure qu'à moitié. Gardons cette résolution de côté pour entretenir une certaine pression. La commission peut faire son travail de contrôle en se servant de cet outil qu'est la résolution.

Le représentant radical signale qu'il a déjà rendu un des rapports sur les comptes. Le deuxième sera rendu cette semaine. Il est pour la solution de lier cette résolution au débat sur les comptes du Grand Théâtre. En matière de gestion de ressources humaines, il rappelle que M. Mugny et le conseil de fondation se sont engagés à résilier les statuts et à présenter un contrat de prestations, ce sera l'occasion pour le Conseil municipal de débattre de cette question. Il propose donc de voter cet objet, en faisant un rapport minimaliste qui dit que la résolution est obsolète, et de le mettre à l'ordre du jour d'une prochaine séance plénière.

Un représentant du groupe démocrate-chrétien avait pensé que la commission des finances allait rendre un rapport qui explique qu'elle a fait son travail et qu'elle a constaté que le résultat était plutôt positif, mais qu'il faudrait suivre l'évolution de la situation. Il ne voit pas de raison de retirer la résolution.

Une socialiste souligne que l'on vient d'entendre des représentants du personnel dont aucun n'est une femme. Heureusement, M. Chevalley a évoqué la situation, apparemment difficile des femmes travaillant au sein de cette institution. Selon elle, il y a un problème et il faut continuer à creuser.

Un membre du groupe des Verts a vérifié et il déclare qu'on ne peut pas retirer la résolution du moment qu'elle a été renvoyée en commission. Il faudra rendre un rapport. Cela finira en séance plénière d'une façon ou d'une autre, elle ne peut pas disparaître de l'ordre du jour. Pour l'instant, le budget et les comptes du Grand Théâtre sont soumis au Conseil municipal et il faudrait profiter de ces moments pour auditionner le personnel et faire un état des lieux.

Un socialiste modère ces propos en ajoutant qu'il serait bien que cet objet soit discuté en séance plénière en même temps que les comptes.

Le président propose l'amendement suivant: «La commission des finances constate, de fait, que le contenu de cette résolution est devenu obsolète et propose de la renvoyer au Conseil administratif pour information.»

Une membre de la commission fait observer que ce n'est pas un amendement, mais une conclusion.

Le président met aux voix cet amendement.

Par 4 oui (1 AGT, 2 S, 1 DC) contre 5 non (1 UDC, 2 L, 1 R, 2 Ve) et 1 abstention (AGT), cet amendement est refusé.

Le président met aux voix la résolution R-97 sans amendement.

Mise aux voix, la résolution est refusée à l'unanimité des 11 membres présents (1 UDC, 2 L, 1 R, 1 DC, 2 S, 2 Ve, 2 AGT).